8594 - Lever les mains au cours de l’invocation dite qunoute

question

Question : Est-il permis aux fidèles de répéter les expressions : vraiment, nous l’attestons et parfois Ô Allah après la récitation du qunoute par l’imam? Est-il permis de lever les mains au cours de la récitation du qunoute dans le cadre de la prière de l’aube et celle de clôture dite witr? Est-il permis de lever les mains et de dire Allahou akbar à haute voix derrière l’imam et après chaque Allahou akbar dite dans la prière pour les morts et à la suite de chacun des sept ou cinq Allahou akbar des prières des deux grandes fêtes musulmans annuelles?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Charia enseigne qu’on dit Amen suite à la récitation du qunoute . Quand Allah est loué, le fidèle a le choix entre le silence et la prononciation des phrases. Soubbanak ou soubbanahou . Il peut lever ses mains au cours de la citation du qunoute et pendant la prononciation des Allahou akbar dans la prière pour les morts et celles des deux fêtes. Car il a été rapporté des textes qui l’indiquent.

C’est Allah qui nous assiste

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad ,sa famille et ses compagnons.